



Conditions de participation

La participation active à la campagne Prix Climat 2025 est soumise aux conditions suivantes :

La personne qui participe

- est âgée d'au moins 18 ans,
- est cheffe/chef d'une exploitation agricole en fermage ou en propriété, ou une personne avec l'accord écrit de celle-ci/celui-ci,
- est prête à participer à une enquête sur l'exploitation et sur le projet au moyen d'un questionnaire (aucune donnée quantitative ne sera collectée, les informations seront supprimées une fois sa fonction remplie),
- est disposée à prendre part à un portrait vidéo d'environ 6 minutes ainsi qu'à apporter son soutien à la création de textes et d'images (temps nécessaire d'environ 12 à 14 heures en langue allemande ou française),
- accepte que l'ensemble du matériel texte, photo et vidéo soit diffusé publiquement par le réseau Climat et Agriculture.

L'exploitation agricole qui participe

- se situe sur le territoire suisse,
- gère une production liée au sol

La mesure ou le projet inscrit

- a un effet direct ou indirect sur le climat,
- est innovateur,
- est évolutif et
- est facile à communiquer.

Sont exclus de la participation

- les membres du comité et les personnes employées par le réseau Climat et Agriculture, le Maschinenrings Graubünden, l'Alliance pour le climat et les sponsors et partenaires,
- les membres du jury et les proches parents,
- les exploitations/projets à l'étranger,
- Les projets de biogaz ou d'installation photovoltaïque (dans la mesure où ils sont présentés en tant que projet individuel et ne font pas partie d'un concept/projet à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation).

Berne, décembre 2024